

PA8 – PROGRAMME DES TRAVAUX

1 – DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit la réalisation d'une section de piste cyclable reliant deux itinéraires existants. Au niveau de la partie nord du secteur de projet, une piste cyclable existante longe la Taillée au nord de la route du marais et s'interrompt au niveau de cette voirie. Le projet prévoit la continuité de cette piste cyclable par une piste sablée au sud de la route du marais le long de la Taillée jusqu'au chemin rural du Marais Nantais / Gourdeau. Ce chemin rural est ensuite repris en empièchement sur un itinéraire d'environ 200 m vers le sud. Enfin, le projet prévoit la création d'une nouvelle section de piste sablée vers l'est pour traverser les prairies et rejoindre la route existante au niveau du Gourdeau. L'itinéraire se poursuit ensuite par un itinéraire déjà existant vers le sud.

Le projet prévoit deux profils types différents :

- Pour les sections nouvellement créées (le long de la Taillée et la traversée des prairies), un profil avec une piste sablée sur une largeur de 2.50 m et des accotements enherbés de 2.50 à 4.00 m de chaque côté.
- Pour la section au droit du chemin rural, il est prévu une réfection du chemin existant en GNT 0/20 sur une largeur de 2.50 m à 3.00 m avec un accotement enherbé entre le chemin et l'étier. Par ailleurs, deux traversées de canaux sont prévues avec la mise en place de busages.

2 – INSTALLATIONS DE CHANTIER

Le projet ne nécessitera pas d'emplacement de stockage conséquent. Pour limiter l'impact sur le milieu naturel, les zones de stockages et de base de vie ont été identifiées sur des zones déjà aménagées :

- Au nord, à l'intersection de la route du Marais et de la route du Daviaud, sur l'amorce de piste existante ;
- Au centre, sur le délaissé entre les chemins du Marais Nantais / Gourdeau et le chemin du Marais Guimard, le long de la route du Daviaud.

Ces emplacements seront remis à l'identique avant travaux après réalisation du projet.

3 – PRÉPARATION DU TERRAIN ET TERRASSEMENT

Un revêtement en sable compacté sera appliqué sur l'ensemble du projet hormis la portion de piste empruntant le chemin du Marais Nantais. La piste aura la constitution suivante :

- GNT 0/20 sur une épaisseur de 20 cm.
- Sablage sur une épaisseur moyenne de 6 cm.

Le chemin du Marais Nantais / Gourdeau sera quant à lui réhabilité en GNT 0/20 pour assurer un confort cyclable.

4 – RÉSEAUX EXISTANTS

Le busage existant au niveau du chemin du Marais Nantais sera déposé pour rétablir l'écoulement naturel.

5 – EAUX PLUVIALES

Les travaux n'engendreront pas de changement de profil altimétriques des chemins existants. Le projet s'inscrira dans la topographie existante. La nature des écoulements ne sera donc pas modifiée et le projet n'engendrera donc pas de remblai.

6 – GESTION DES ÉTIERS

Deux busages Ø800 en PVC CR16 seront créés au sud du projet afin de permettre la continuité hydraulique au droit de la piste cyclable direction Route du Daviaud. Ces derniers seront posés en fond d'étier sur une longueur de 6,5 mètres.

Un fossé d'une largeur d'un mètre sera créé au sud du projet, parallèlement à la piste, afin de séparer cette piste de la prairie existante.

7 – PLANNING DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en une seule phase, en période propice : septembre-octobre.